



(New York, 2 Octobre 2017)

6^{ème} Commission

«Point 109: Mesures visant à éliminer le terrorisme international »

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, ainsi qu'aux membres de votre Bureau, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection pour présider nos travaux. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération pour vous aider à accomplir avec succès nos délibérations.

Ma délégation tient également à remercier Monsieur le Secrétaire Général pour l'élaboration de son rapport, contenu dans le document A/72/111, et son additif, dans lequel il nous a fait part d'un récapitulatif d'informations communiquées par quelques Etats membres sur leurs efforts et les mesures prises aux niveaux national et international pour lutter contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Depuis la tenue de la 5^{ème} réunion d'examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, une nouvelle dynamique a été déclenchée pour revigorer l'architecture onusienne de lutte contre le terrorisme. Ainsi, dans son rapport A/71/858, élaboré en application du paragraphe 70 de la résolution 70/291 de l'Assemblée Générale, le Secrétaire Général a proposé la création d'un Bureau de lutte contre le terrorisme, dirigé par un Secrétaire Général Adjoint.

Le Royaume du Maroc, conscient de la gravité du phénomène du terrorisme et de l'importance et de la centralité de l'ONU, a été parmi les premiers Etats à soutenir l'initiative du Secrétaire Général à créer ledit Bureau.

Ainsi, conformément à la résolution A/RES/71/291, ce Bureau a été établi. Partant, le Royaume du Maroc se réjouit de cette réforme audacieuse et présente ses félicitations chaleureuses au Secrétaire Général de l'ONU, M Antonio Guterres, pour l'aboutissement de cet œuvre de réforme de l'ONU, que le Maroc a appuyé.

Ses félicitations vont également à M Vladimir Ivanovich Voronkov, pour sa désignation pour diriger ledit Bureau, en tant que Secrétaire Général Adjoint.

Le Royaume du Maroc assure M Vladimir Voronkov de sa pleine coopération pour donner une nouvelle impulsion au travail de l'ONU, en vue d'assister les Etats Membres à mettre en œuvre la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La résolution établissant ledit Bureau indique que l'Equipe Spéciale de Lutte Contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme font partie dudit Bureau. Ce qui donnera plus de visibilité au travail de l'ONU et au Bureau pour renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les Etats Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dans ses quatre piliers, dont la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

Monsieur le Président,

Malgré les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme, ce phénomène ne cesse de faire encore des victimes et de se propager, n'épargnant aucun pays, en s'imposant en tant que menace globale à la paix et la sécurité internationales, comme en témoigne les actes terroristes perpétrés dans plusieurs pays en Afrique, au Moyen Orient, en Europe, en Asie et en Amérique.

Ma délégation condamne dans les termes les plus forts toutes ces attaques et présente ses condoléances aux familles des victimes. Elle réitère la position constante du Royaume du Maroc de condamner fermement le terrorisme dans toutes ses formes, en soulignant que rien ne peut justifier un acte terroriste. Le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation, ni à un groupe ethnique.

L'intérêt porté par les Etats Membres à la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale, dans ses quatre piliers, et des dispositions des résolutions du Conseil de Sécurité, notamment 2178 sur les combattants terroristes étrangers et 2253 pour assécher les sources de financement du terrorisme, interpelle les Nations Unies à jouer un rôle important pour les accompagner dans cette œuvre et ce, par la formation des ressources humaines, l'orientation et le soutien pour la mise à niveau de leur arsenal juridique, pénal et sécuritaire pour lutter contre le terrorisme. Les efforts déployés par la Direction Exécutive du Comité Contre le terrorisme pour évaluer la réponse des Etats et leurs besoins pour faire face au terrorisme, sont appréciables.

Le phénomène des combattants terroristes étrangers (FTF) se déplaçant et transitant par plusieurs pays pour arriver à des foyers de tensions ou pour déstabiliser des Etats, portant atteinte à leur souveraineté et intégrité territoriale, ne cesse de s'exacerber.

C'est pourquoi, le Maroc a abrité plusieurs réunions sur la sécurité des frontières, dont la deuxième conférence Ministérielle Régionale sur la sécurité des frontières entre les pays du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, en novembre 2013 sanctionnée par l'adoption de la 'Déclaration de Rabat', dont les recommandations sont destinées à réaliser la sécurité des frontières dans les pays d'Afrique du Nord et dans l'espace sahélo-saharien. Les 21 et 22 juillet 2005 à El Jadida, le Maroc a organisé en collaboration avec le Centre des Nations Unies de lutte Contre le terrorisme et le Forum Global de lutte Contre le terrorisme la Conférence inaugurale sur la sécurité des frontières.

De même, leur retour ou dispersion suite à la défaite de Daech en Irak, en Libye et en Syrie est devenu également une source d'inquiétude. Les terroristes guettent d'autres zones pour s'organiser, y compris dans la zone du Sahel et du Maghreb. Entraînés et habitués aux méthodes les plus macabres de terrorisme, ils sont capables de mobiliser des jeunes et perpétrer des actes terroristes. Leurs méthodes, en constante changement, leur exploitation de tous les moyens disponibles, dont les technologies de l'information et les réseaux sociaux, Facebook, Twitter, Youtup etc. pour recruter les jeunes et les pousser à la radicalisation, à l'extrémisme violent et à l'acte terroriste, ainsi que leur liens avec les réseaux internationaux de crime organisé, de trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains, nous interpelle à travailler davantage et consolider la coopération bilatérale, régionale et sous régionale, la coopération internationale dans le cadre de l'ONU et par le biais de Fora internationaux pour mieux lutter contre cette menace globale, qui nécessite une réponse globale. Aucun pays n'est à l'abri du terrorisme et aucun pays ne peut se targuer d'être capable de lutter seul contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, outre sa coopération et son engagement au sein de l'Onu, s'engage également dans le cadre du Forum Global de lutte Contre le Terrorisme, qu'il copréside avec les Pays-Bas depuis 2016. Cet engagement responsable lui a permis d'être reconduit lors de la 8^{ème} réunion Ministérielle du Forum, tenue en septembre dernier, pour coprésider le Forum avec les Pays-Bas pour la période 2018-2020.

Depuis sa création, le Forum a adopté plusieurs documents importants de bonnes pratiques, comme le Mémoire d'Antalya sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène de 'combattants terroristes étrangers'. La 8^{ème} édition, à l'instar des précédentes, a adopté de nouveaux documents, à savoir le Mémoire d'Antalya sur les bonnes pratiques pour la protection des cibles faibles ou vulnérables et les recommandations de Zurich-Londres sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en ligne.

Le Forum inscrivant ses efforts dans le cadre d'appui aux efforts de l'ONU, invite cette dernière à participer à ses réunions annuelles ministérielles et du comité de coordination. Cette année s'est distinguée, en outre, par la tenue d'une réunion informelle

technique entre les Présidents des groupes de travail de l'ONU et ceux du Forum avec pour objectif d'échanger leur vues et pratiques relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Au niveau national, le Maroc continue dans son approche globale et cohérente orientée vers la prévention et l'action, tout en étant en harmonie avec les dispositions des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité.

La stratégie nationale du Royaume du Maroc est axée sur les principes suivants:

- 1- L'optimisation de la gouvernance sécuritaire, la mise à niveau du cadre juridique de lutte contre le terrorisme, l'adoption de nouvelles lois et l'observation de la vigilance sécuritaire. Ce qui a permis le démantèlement de plusieurs cellules terroristes.
- 2- Le lancement depuis 2005 de l'initiative nationale pour le développement humain et ce, pour lutter contre les déficits sociaux, l'exclusion et la précarité.
- 3- La restructuration et la réforme du champ religieux notamment à travers :
 - la mise sur pied de l'autorité scientifique responsable d'interpréter les textes du Coran et du Hadith (explications du prophète);
 - la formation des jeunes prédicateurs et prédicatrices aux préceptes de l'Islam fondé sur les valeurs de dialogue, de tolérance, de modération, de coexistence et de respect de l'autre, prônées par la religion musulmane.
 - Le lancement d'un programme de dé-radicalisation, de réhabilitation et d'intégration des Combattants terroristes Etrangers.
 - La déconstruction du discours de radicalisation et le narratif d'instigation à l'extrémisme violent.

L'expérience marocaine en matière de formation des prédicateurs a été partagée avec plusieurs pays amis en Afrique, en Europe et dans le monde arabe à travers des accords bilatéraux.

Merci pour votre attention